

ACTUALISER NOTRE COMBAT POUR LA FINANCE SOLIDAIRE

CONSTRUIRE UNE NOUVELLE VISION

BERNARD BAYOT - MAI 2026



Actualiser notre combat pour une finance solidaire

Le présent document se veut une base de réflexion et de discussion sur l'évolution de la finance responsable et solidaire au cours de ces quarante dernières années et des choix qui se présentent à nous pour l'avenir.

Synthèse.....	2
I. Constat	3
Des défis.....	3
Un moment de bascule	4
Dénoncer ne suffit pas	5
Critiques de la finance	6
Le néolibéralisme.....	7
Finance responsable et solidaire	8
II. Analyse	10
1. La finance responsable	10
i. Un processus.....	10
ii. La volonté.....	11
iii. L'hégémonie culturelle.....	12
iv. L'ordre de priorité.....	13
v. La contrainte	14
2. La finance solidaire	16
i. Les racines.....	16
ii. La justification	16
iii. L'histoire.....	18
iv. Le dévoiement.....	19
v. La bataille culturelle	20
vi. La régulation	21
III. Avenir	24
1. La promotion d'une vision « évidente »	24
2. La promotion des initiatives sociales et économiques	26
3. La promotion d'un interventionnisme public	27
i. La concession de service public responsable	29
ii. La concession de service public solidaire	29
IV. Conclusions.....	32

I. Constat

Des défis

Le moins que l'on puisse écrire est que l'humanité est aujourd'hui confrontée à des défis colossaux pour la résolution desquels la finance est amenée à jouer un rôle déterminant. Citons-en cinq sans que cette liste ne soit limitative.

Le réchauffement climatique

L'augmentation rapide de la température moyenne de la surface terrestre en cours aux XXe et XXIe siècles ainsi que, plus généralement, la modification des régimes météorologiques à grande échelle qui en résulte sont attribuées aux émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine.

La finance conventionnelle n'est pas à même de répondre à cet enjeu dès lors qu'une bonne partie des investissements nécessaires pour la transition vers une économie à faible émission de carbone seront à des niveaux de rentabilité financière en dessous de ceux du marché.¹

L'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) représente tout outil utilisé par une machine afin de « reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité ». ² Si les systèmes d'IA fascinent autant qu'ils inquiètent : ils peuvent sauver des vies en permettant, par exemple, un bond en avant des diagnostics médicaux mais ils sont aussi exploités par des régimes autoritaires pour exercer une surveillance de masse des citoyens. La diffusion sur les réseaux sociaux de fausses images, plus vraies que nature, alertent sur les risques de manipulation de l'opinion et les dangers pour la démocratie.

Il ne peut revenir à des sociétés privées, propriétaires des plateformes numériques qui organisent et monétisent les interactions entre utilisateurs, de dicter ce que doit être l'emploi de l'IA dans notre société.

La défense armée

L'augmentation des dépenses consacrées à la défense est de nature à nécessiter, dans un cadre budgétaire public limité, des arbitrages avec d'autres dépenses, notamment de nature sociales et environnementales, conduisant à une réduction de celles-ci.

« Plus d'obus et moins de sécu » : est-ce inévitable ? L'approche la plus dangereuse consisterait à réduire les dépenses sociales pour financer l'expansion militaire. Un affaiblissement de la sécurité sociale aggraverait les inégalités, augmenterait les troubles sociaux et, en fin de

¹ McKinsey, Réussir la transition de l'Europe vers la neutralité carbone, juillet 2021.

² Définition retenue par le Parlement européen.

compte, déstabiliserait les démocraties. À l'heure où le populisme d'extrême droite est en plein essor, imposer l'austérité renforcerait rapidement les forces antidémocratiques.³

L'évolution démographique

L'évolution démographique à l'échelle mondiale prévue jusqu'à la fin du siècle, avec une Europe et une Amérique du Nord dont la population augmente peu et vieillit et d'autres parties du monde comme l'Afrique qui enregistrent une forte croissance démographique et seront menacées de surpopulation, vont entraîner une augmentation des migrations internes et externes.

Par ailleurs, le vieillissement de la population entraîne de nouveaux défis en matière de retraite ainsi que dans le secteur de la santé. Doit-on se réjouir du développement des pensions complémentaires et autres assurances de soins de santé complémentaires que développe la finance conventionnelle pour pallier les insuffisances du système de sécurité sociale, produits qui ne sont forcément accessibles qu'à celles et ceux qui en ont les moyens ?

L'extrême-droite

Partout où l'extrême-droite a pris le pouvoir, elle s'est attaquée à la société civile organisée pour affaiblir celles et ceux qui incarnent au quotidien dans leur engagement, leur travail et leur philosophie l'égalité en droit et en dignité des humains, la démocratie, la justice sociale et l'écologie.

Aucune personne qui promeut une finance responsable et solidaire ne peut se croire à l'abri, alors que nous portons des solutions concrètes d'alternatives positives qui font la preuve de la capacité de nos organisations à intégrer, insérer et répondre aux urgences sociales, climatiques et territoriales.

Un moment de bascule

Alors que le premier quart du XXIe siècle touche à sa fin, marqué par la guerre et les révolutions technologiques, beaucoup d'entre nous estiment que nous habitons un pays et un continent dans la bascule.

L'état d'esprit des habitants du royaume de Belgique est pour le moins morose alors que nous tournons la page de ce premier quart du siècle. A la question « Aujourd'hui, de quelle date vous sentez-vous le plus proche ? », 51 % répondent de 2000 contre seulement 19 % de 2050. C'est peu dire que la difficulté que nous éprouvons à se projeter positivement dans l'avenir.

Selon vous, la Russie pourrait-elle entrer en guerre ouverte avec votre pays dans les prochaines années ? Le risque est jugé élevé ou très élevé par 58 % des habitants de la Belgique. Selon vous, les organisations terroristes pourraient-elles entrer en guerre ouverte avec votre pays

³ Francesca Barca, Pour financer le réarmement de l'Europe, faut-il taxer la richesse ? Voxeurop, 19 mars 2025, <https://voxeurop.eu/fr/rearmement-europe-payer-taxer-richeesse/>.

dans les prochaines années ? 69 % de la population évalue le risque comme élevé ou très élevé.

Pensez-vous que votre pays serait capable de se défendre militairement en cas d'agression russe ? Non, plutôt pas ou pas du tout, pour 87 % d'entre nous. Considérez-vous Donald Trump comme un ami ou comme un ennemi de l'Europe ? 7 % le considèrent un ami, 62 % un ennemi.

Pour 60 % des sondés en Belgique, l'immigration dans les prochaines années sera surtout une menace pour la cohésion du pays, seuls 19 % y voient une nécessité pour compenser le vieillissement de la population.

Selon 64 %, l'antisémitisme est plutôt ou tout-à-fait en hausse dans votre pays. 70 % pensent plutôt ou tout-à-fait que la Belgique devrait réduire fortement les dépenses publiques et le nombre de fonctionnaires.

44 % pensent plutôt ou tout-à-fait que les personnes qui ont réussi économiquement seraient plus compétentes que les responsables politiques pour diriger notre pays.

41 % sont plutôt ou tout-à-fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle « le changement climatique est exagéré ou instrumentalisé ». 74 % se déclarent plutôt ou très inquiets par rapport aux réseaux sociaux, 72 % plutôt ou très inquiets par rapport aux cryptomonnaies et aux stablecoins, 64 % plutôt ou très inquiets par rapport à l'intelligence artificielle.⁴

Dénoncer ne suffit pas

Si comparaison n'est pas raison, le contexte actuel présente quelques ressemblances avec la situation qui prévalait avant la seconde guerre mondiale.

Au mois de juin 1935, l'Association des écrivains et artistes révolutionnaires organisait à Paris le Premier congrès international des écrivains pour la défense de la culture, rassemblant plus de trois cents figures majeures de la littérature européenne parmi lesquelles Aldous Huxley, Heinrich Mann, E. M. Forster, Tristan Tzara, André Gide, André Malraux, Louis Aragon, Boris Pasternak, Isaac Babel, etc.

Bertolt Brecht, un des plus grands dramaturges et poètes du XXe siècle, en exil après avoir été déchu quelques semaines auparavant de sa nationalité par le régime nazi, y a prononcé un discours qui restera une des pièces maîtresses de son œuvre.

⁴ Jean-Yves Dormagen, Ce que les Européens veulent vraiment : le dernier sondage Eurobazooka, Le Grand Continent, 4 décembre 2025, <https://legrandcontinent.eu/fr/2025/12/04/ce-que-les-europeens-veulent-vraiment-le-dernier-eurobazooka/>, Cette étude a été réalisée par Internet selon la méthode CAWI auprès de 9 553 personnes dans neuf pays de l'Union européenne : France (1 015), Italie (1 072), Espagne (1 111), Allemagne (1 098), Pologne (1 008), Portugal (1 004), Croatie (1 006), Belgique (1 186) et Pays-Bas (1 053). Les échantillons sont représentatifs des populations sondées et sont réalisés selon la méthode des quotas, au regard des critères d'âge, de sexe, de catégories socioprofessionnelles, de taille de communes et de régions de résidence. Les interviews ont été réalisées du 22 au 25 novembre (France), du 22 au 26 novembre (Espagne, Italie, Belgique), du 22 au 27 novembre (Portugal), du 23 au 27 novembre (Allemagne), et du 25 au 28 novembre (Pologne, Pays-Bas, Croatie).

Son constat : la dénonciation morale ne suffit pas. « L'indignation existe, l'adversaire est désigné. Mais comment le vaincre ? ». Car nommer l'injustice et en appeler à la conscience ne suffit pas : « La colère comme la pitié sont des phénomènes de masse, des sentiments qui quittent les foules comme ils y sont entrés. »

Au surplus, l'écrivain a anticipé un phénomène qui sera décisif lors des années 1930 : l'habitude à la violence. La répétition de l'horreur anesthésie les consciences : « Lorsque les crimes s'accumulent, ils passent inaperçus. Lorsque les souffrances deviennent intolérables, on n'entend plus les cris. ». Brecht rapportait une scène glaçante, entendue de la bouche de militants : « La première fois que nous avons annoncé que des amis étaient massacrés, il y a eu un cri d'horreur, et l'aide est venue. Puis on en a massacré cent. Lorsqu'on en eut tué mille et que le massacre ne sembla plus devoir finir, le silence recouvrit tout. »

À ses yeux, aucun antifascisme sérieux ne peut se contenter, pour « arrêter le bras des bourreaux », de mesures morales ou symboliques. La lutte contre la barbarie exige de remonter à ses racines profondes, d'ordre économique et social.

Brecht désigne la propriété individuelle comme « point d'ancrage qui a permis à une petite minorité d'hommes d'assurer son impitoyable domination », « qui sert à exploiter d'autres hommes, et que l'on défend du bec et des dents, en sacrifiant une culture qui ne se prête plus à cette défense ou refuse désormais de s'y prêter, en sacrifiant les lois de toute société humaine, pour lesquelles l'humanité a combattu si longtemps et avec l'énergie du désespoir ».

Si le marxisme imprègne l'œuvre de Brecht, la critique de la propriété et de sa déclinaison comptable que constitue la finance remonte à des temps bien plus anciens que les idées de Karl Marx ou de Friedrich Engels.

Critiques de la finance

Déjà le *Deutéronome*, écrit vers 630 av. J.-C., condamnait le prêt à intérêt : « Tu ne prêteras pas à intérêt à ton frère, intérêt d'argent ou intérêt de nourriture, de toute chose qui se prête à intérêt ».⁵ Platon (428-427 av. J.-C., 347-346 av. J.-C.) condamnait, lui aussi, le goût du profit et l'accumulation de richesses.

C'est ensuite Aristote (vers 384-322 av. J.-C.) qui a fait une distinction, qu'il jugeait fondamentale, entre l'économique et la chrématistique. Si l'économie (de *oïkos*, la maison, donc la communauté au sens élargi, et *nomia*, la règle, la norme) désigne la norme de conduite du bien-être de la communauté, ou maison au sens très élargi du terme, la chrématistique est quant à elle l'art de s'enrichir, d'acquérir des richesses.

S'il admettait une chrématistique « naturelle » ou « nécessaire », liée à la nécessité de l'approvisionnement de l'*oïkos*, il condamnait fermement la chrématistique proprement dite

⁵ Deutéronome (23-19). Le verset suivant (23-20) ajoute cependant une restriction importante : « Tu pourras tirer un intérêt de l'étranger, mais tu n'en tireras point de ton frère, afin que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans tout ce que tu entreprendras au pays dont tu vas entrer en possession. » L'interdiction du prêt à intérêt figure également dans l'Exode (22-24), le Lévitique (25,35-37) et dans le Livre d'Ezéchiel (18,8 ; 13,7 ; 22,12).

ou « commerciale » qui consiste à « placer la richesse dans la possession de monnaie en abondance ». La chrématistique est, pour lui, une activité « contre nature » qui déshumanise ceux qui s'y livrent puisque, selon lui toujours, l'homme est par nature un *zoon politikon*, littéralement un « animal politique » (*politikos*, citoyen, homme public).

Pour Aristote, la chrématistique commerciale substitue l'argent aux biens ; l'usure crée de l'argent à partir de l'argent ; les marchands ne produisent rien : en l'absence de règles strictes visant leurs activités et sans un contrôle de la communauté dans son ensemble, tous sont condamnables d'un point de vue politique, éthique et philosophique.

Les rabbins ont réagi à l'interdiction biblique en codifiant les choses dans le *Talmud* de Jérusalem au IV^e siècle et dans le *Talmud* de Babylone au VI^e siècle. Avec, pour conséquence, de grandes innovations sur l'organisation sociale, en particulier les taux d'intérêt, l'usage des lettres de change, et les limites du profit par l'introduction de la notion de « juste prix ».

De son côté, l'Église catholique, tout au long du Moyen Âge, a repris la critique aristotélicienne contre cette pratique économique et la déclare contraire à la religion. Thomas d'Aquin (1224 ou 1225-1274), dans sa *Somme théologique*, affirme ainsi : « Le négoce consiste à échanger des biens. Or Aristote distingue deux sortes d'échanges. L'une est comme naturelle et nécessaire, et consiste à échanger [...] pour les nécessités de la vie ». L'autre forme, au contraire, « consiste à échanger [...] non plus pour subvenir aux nécessités de la vie, mais pour le gain. [...] Voilà pourquoi le négoce, envisagé en lui-même, a quelque chose de honteux, car il ne se rapporte pas, de soi, à une fin honnête et nécessaire. »

De son côté, le Coran prohibe également l'intérêt : « Dieu a rendu licite le commerce et illicite l'intérêt ».⁶

Le néolibéralisme

En 1944, l'économiste hongrois Karl Polanyi publiait un livre intitulé « La Grande Transformation », décrivant ce qui est arrivé au monde à travers la grande crise économique et politique des années 1930-1945. Il s'employait à montrer qu'elle correspond à la mort du libéralisme économique apparu un siècle plus tôt avec la révolution industrielle.

Suite à cette dernière, le marché autorégulateur, qui jusque-là était un élément secondaire de la vie économique, s'est – explique-t-il – rendu indépendant des autres fonctions. Pire, tout le social a commencé à lui être soumis, on avait désocialisé l'économie. Karl Polanyi a ainsi montré comment le capitalisme généralisé s'oppose à la démocratie, car il poursuit ses objectifs propres avant ceux du contrat social. Ce que la grande crise des années trente imposa au monde, c'est en quelque sorte une re-socialisation de l'économie.⁷

⁶ Verset 275 de la deuxième sourate.

⁷ Karl Polanyi, *La Grande Transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, (1944) 1983 ; voir aussi Institut Polanyi France, *Pourquoi Polanyi ? 4. La société doit être démocratique*.

La période de prospérité qui a suivi la seconde guerre mondiale, que l'on désigne sous le terme *Les Trente Glorieuses*, a incarné la promesse d'un capitalisme démocratique. Une sorte de réconciliation entre capitalisme et contrat social.

A sa suite est arrivée la révolution conservatrice des années 1980 et la réduction des interventions de l'État dans la sphère économique et sociale. Son idéologie néolibérale était fondée sur la libéralisation des marchés financiers au nom du dogme de leur efficacité : la concurrence qui y règne et les vertus autorégulatrices dont ceux-ci seraient dotés devaient y produire de « justes prix ». Dès lors, la promesse du capitalisme démocratique des *Trente Glorieuses*, pouvait – disaient ses partisans - se produire à moindre coût si le marché prenait à sa charge une partie des missions de l'État.

S'en est suivie une vague de déréglementation des marchés, de privatisation et de retrait de l'État-providence, définissant un cadre institutionnel, politique et idéologique au sein duquel le capitalisme a joui de plus de liberté de manœuvre. Les services publics se sont effrités tandis que la richesse créée a été de moins en moins bien partagée, creusant les inégalités.

Une finance toujours davantage prédatrice, imposant aux entreprises des rendements excessifs qui les obligent à sans cesse couper les coûts, donc à sabrer emploi et salaire, le tout générant par le bas un creusement des inégalités de revenu, a constitué l'instrument indispensable de cette déferlante des politiques néolibérales.

C'est dans ce contexte qu'est née à la fin des années 80 une réflexion critique de la finance et du rôle qu'elle est amenée à jouer dans la société, alimentée notamment par l'attitude adoptée par certaines institutions financières en soutien du régime d'apartheid qui prévalait à cette époque en Afrique du Sud.

Finance responsable et solidaire

Si la finance a une influence sur le niveau de justice et d'humanité dans notre société, comment peut-elle contribuer à l'augmenter ? Même si, en l'absence de norme légale en vigueur jusqu'à récemment, une pléthore de qualificatifs ont accompagné les financements qui se prétendaient guidés par d'autres considérations que strictement financières, des acteurs comme Financité ont adopté pour les désigner la terminologie de finances « responsable » et « solidaire ».

Le terme « responsable » est entendu au sens d'investissement socialement responsable (ISR), plus communément appelé aujourd'hui investissement ou finance durable. Sa conception est intimement liée au Rapport Brundtland publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies qui a posé les bases du concept de développement durable, défini comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Il met l'accent sur trois piliers interconnectés : la croissance économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement. En finance, ce concept de développement durable se traduit par une approche qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

dans les décisions d'investissement pour orienter les capitaux vers des activités soutenant la transition écologique et sociale à long terme.

Le terme « solidaire » désigne quant à lui un rapport de dépendance mutuelle des individus à un tout commun (famille, entreprise, nation, humanité, nature, etc.). Dans la société contemporaine, le concept de solidarité prend une dimension morale essentielle, liée aux notions d'espace public et d'autonomie sociale, telles qu'étudiées par Hannah Arendt et Jürgen Habermas. Plutôt que de voir les individus comme soumis à des déterminismes, elle étudie les marges de manœuvre dont disposent les individus pour agir de manière éthique et participative.

Ainsi, la solidarité contemporaine révèle non seulement l'interdépendance sociale, mais aussi la capacité des hommes à accomplir des actes désintéressés, au service du bien commun. En finance, elle va se développer avec la révolution industrielle, par la nécessité de créer de nouveaux systèmes de solidarité pour répondre aux besoins des travailleurs, s'assurer contre la maladie, accéder au crédit, se procurer certains biens essentiels (denrées alimentaires, vêtements) ou se réapproprier leur outil de production.

II. Analyse

Au début du siècle, la finance responsable ou durable était comprise comme plus importante car davantage susceptible d'intéresser la finance dominante et donc de jouer un rôle systémique. A l'inverse, la finance solidaire se concevait comme plus pure mais aussi de niche et donc peu à même de changer le monde.

Comment peut-on aujourd'hui analyser cela ?

1. La finance responsable

i. Un processus

La généralisation du développement durable, tel que défini dans le Rapport Brundtland de 1987, reposait sur l'intégration de ses principes dans les politiques globales, nationales et locales.

Dans le monde de l'entreprise, les principes du développement durable ont été transposés dans les années '90 au travers du Triple Bottom Line (TBL), ou triple bilan, en évaluant les performances sur trois dimensions interconnectées : People (social), Planet (environnemental) et Profit (économique).

La finance durable, de son côté, a intégré les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement pour financer une transition écologique et sociale alignée sur les principes du développement durable du Rapport Brundtland.

Mais, quelle est la nature fondamentale de cette finance durable ?

La « Stratégie pour le financement de la transition vers une économie durable » publiée par la Commission européenne en 2021 précise que la « finance durable » désigne généralement le processus consistant à tenir dûment compte de considérations climatiques, environnementales et sociales dans la prise de décisions d'investissement, ce qui se traduit par une hausse des investissements dans des activités à plus long terme et durables.⁸

La finance responsable et durable n'est donc pas, en première analyse, un secteur particulier de la finance qui rassemblerait un groupe d'institutions ou de produits particuliers.

C'est un processus, c'est-à-dire une suite d'actions conduisant à un but défini.

Il peut, bien sûr, comme n'importe quel processus, être volontaire et, dans ce cas, par abus de langage, les institutions ou les produits qui le respectent seront souvent qualifiés de responsables ou de durables. Cette circonstance fait parler parfois d'un secteur de la finance responsable et/ou durable compris comme un sous-ensemble de la finance.

⁸ COM (2021) 390 final.

Mais un processus peut tout aussi bien être contraint. Ainsi, les autorités imposent aux entreprises financières des processus structurés sur d'autres sujets comme la gouvernance, la gestion des risques, la protection de la clientèle et la transparence prudentielle.

ii. La volonté

La mise en œuvre volontaire de ce processus de finance responsable et/ou durable peut-elle permettre d'atteindre le but défini par la Commission européenne, c'est-à-dire une hausse des investissements dans des activités à plus long terme et durables ?

En 2015, dans un discours devenu célèbre, Mark Carney, aujourd'hui premier ministre canadien mais alors gouverneur de la banque centrale d'Angleterre, s'inquiétait de ce qu'il nommait la « tragédie des horizons » du changement climatique⁹, à savoir que les coûts des catastrophes liées au réchauffement de la planète n'apparaîtront qu'à long terme, tandis que les horizons de placement par les investisseurs (ou de prise en compte par les régulateurs dans les politiques monétaires) sont à bien plus court terme.

Comme pour lui donner raison, quelques années plus tard, en 2022, Stuart Kirk, alors responsable mondial de l'investissement responsable de la banque HSBC, un grand groupe bancaire international britannique présent dans 84 pays et territoires et rassemblant 60 millions de clients, faisait une présentation sobrement intitulée « Pourquoi les investisseurs ne devraient pas être préoccupés par le risque climatique » lors d'un forum organisé par le Financial Times.

Selon lui, les équipes ESG (en charge des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) étaient en sureffectif : il y avait trop de monde impliqué dans le « risque financier induit par le changement climatique ». D'autres sujets comme les cryptomonnaies, la Chine, la crise du logement, l'inflation en hausse, la croissance en berne ou la dégringolade du cours de Target Corporation (deuxième plus gros distributeur discount aux États-Unis) étaient bien plus importants qu'un « événement qui ne se passera que dans 20 ou 30 ans ». Et d'ajouter que la durée moyenne des prêts à HSBC est de six ans : « Ce qui arrive à la planète la septième année n'a aucune importance ! ».

Pourtant, les promesses de mise en œuvre volontaire de ce processus de finance responsable et/ou durable n'ont pas manqué. En 2021, à la COP26 de Glasgow, des centaines de banques, d'assureurs et de gestionnaires de fonds avaient promis d'affecter 130.000 milliards de dollars (121.000 milliards d'euros) à la réduction des émissions de CO2 et au financement de la transition énergétique en créant l'Alliance financière de Glasgow pour le net zéro.

Il y a malheureusement loin de la coupe aux lèvres... Des économistes de la Banque Centrale Européenne (BCE), du Massachusetts Institute of Technology (MIT) et de la Columbia Business School (l'école de commerce de l'université Columbia, à New York) ont analysé les prêts accordés par les banques européennes ayant rejoint cette Alliance bancaire net zéro. Certes,

⁹ M. Carney, Breaking the Tragedy of the Horizon – Climate Change and Financial Stability, discours à la Lloyd's of London, Londres, 29 septembre 2015, www.bankofengland.co.uk.

depuis 2018, les banques concernées ont réduit de 20 % leurs prêts à des secteurs cités dans leurs objectifs climatiques, comme le pétrole, le gaz et les transports, constatait l'étude. Mais cette baisse est identique pour des banques qui n'ont pas pris cet engagement...

Et de conclure : « nos résultats mettent en doute l'efficacité des engagements climatiques volontaires visant à réduire les émissions financées (par ces établissements bancaires), que ce soit par un désinvestissement ou d'autres financements ». ¹⁰ En octobre 2025, cette Alliance bancaire net zéro s'est dissoute.

Autre chiffre interpellant quant à la capacité de la finance de se métamorphoser volontairement : fin 2024, 37 ans après la publication du Rapport Brundtland, seuls 1 % des fonds publics belges à capital variable présentaient un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation européenne SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) qui propose une catégorisation des produits financiers en fonction du degré d'ambition de durabilité – environnementale et/ou sociale. ¹¹

iii. L'hégémonie culturelle

Force est donc de constater que la capacité transformatrice de la finance au travers de la mise en œuvre volontaire d'un processus de finance responsable et/ou durable mérite, à tout le moins, d'être sérieusement interrogée.

Pourtant, ce concept de finance responsable et/ou durable s'est développé et fait l'objet d'une grande attention des milieux financiers, académiques et médiatiques, au point d'être présenté comme un segment quasi « mainstream » des marchés, alors que, outre les questions qualitatives que ces fonds posent ¹², ils représentent donc une réalité quantitative extrêmement limitée.

Ce constat doit nous interroger sur la notion « d'hégémonie culturelle » qu'a développée le philosophe marxiste italien Antonio Gramsci (1891 – 1937) et qui désigne la manière dont une classe dominante fait accepter son pouvoir en façonnant les idées, les valeurs et le « bon sens » de la société.

Le fait que, au mépris d'une analyse objective de sa réalité tant qualitative que quantitative, la finance durable soit devenue une référence centrale dans les discours politiques, médiatiques et académiques semble indiquer qu'un certain cadrage de ce que doit être une « bonne finance » s'est imposé, fondé sur une idée compatible avec la logique des marchés financiers existants, celle d'allier rentabilité financière et impact positif.

Alors que, fondamentalement, ce qu'évoquent Mark Carney et Stuart Kirk, chacun à leur manière, est l'incompatibilité entre la poursuite de l'intérêt général, éviter les catastrophes

¹⁰ Sastry, Parinitha & Verner, Emil & Marqués-Ibáñez, David, 2024. "Business as usual: bank climate commitments, lending, and engagement," Working Paper Series 2921, European Central Bank.

¹¹ FSMA, Belgian public open-ended investment funds Quarterly dashboard, Q4 2024, avril 2025.

¹² Voir Bernard Bayot, La finance est-elle plus verte ?, Financité, septembre 2025.

liées au réchauffement de la planète, et l'intérêt particulier, obtenir les rendements attendus par les détenteurs d'actifs financiers.

Si la mise en œuvre volontaire d'un processus de finance durable est ainsi massivement promue comme la solution « naturelle » à la transition écologique et sociale, alors qu'une analyse factuelle montre qu'elle manque son objectif, n'est-ce pas le signe que cette version compatible avec les intérêts dominants (grands investisseurs, grandes banques, gestion d'actifs) a gagné la bataille culturelle ?

Et tente de masquer le constat de Karl Polanyi selon lequel le capitalisme poursuit ses objectifs propres avant ceux du contrat social ? Car douter du bien-fondé de l'approche volontaire de la finance durable ne revient-il pas à admettre qu'il convient de privilégier une approche contraignante et que toute la finance deviendra durable, ou aucune, selon le niveau d'interventionnisme public ?

Dans quel but le discours qui fait l'apologie d'une finance durable à caractère volontaire continue-t-il à être martelé, sinon pour éviter aux intérêts dominants de se voir imposer de mettre ce processus en œuvre par la contrainte ?

iv. L'ordre de priorité

Mark Carney, en 2015, constatant l'incapacité des marchés à intégrer les menaces du changement climatique, proposait aux gouvernements d'établir un prix pour le carbone ainsi que des tests de résistance pour évaluer l'ampleur des distorsions induites par le changement climatique sur les rendements des entreprises.

Cela revient donc à dire que les marchés sont incapables de prendre en compte l'intérêt général, en l'occurrence réduire le réchauffement climatique, et ne le feront que si les pouvoirs publics imposent une valorisation immédiate des conséquences néfastes futures. Il faut donc une intervention publique pour pallier cette incapacité d'anticipation de la finance de marché.

L'idée a été initiée par l'économiste anglais Arthur Cecil Pigou qui a imaginé en 1920 une taxe obéissant au principe pollueur payeur qui oblige les responsables de la pollution à assumer le coût de la pollution ou de la dépollution ainsi que celui de la ressource naturelle prélevée (on parle de taxe pigouvienne pour désigner une telle taxation).

La mise en place d'un marché des droits à polluer ou de taxes carbone sont des illustrations de la manière dont les pouvoirs publics peuvent tenter d'internaliser les effets externes. Dans les deux cas il s'agit d'un signal-prix pour orienter les comportements des agents, de faire en sorte que le prix imposé aux utilisateurs des ressources naturelles reflète la rareté du bien et les externalités que leur utilisation engendre.

Cette internalisation des coûts externes, qui consiste à intégrer dans les décisions économiques privées les impacts sociaux ou environnementaux non comptabilisés initialement par les acteurs économiques, entrave mais ne remet pas fondamentalement en cause la liberté des agents économiques. Elle s'inscrit en droite ligne dans la logique du Triple

Bottom Line (TBL) puisque l'internalisation des coûts externes ne vise, in fine, qu'à rendre le marché plus efficient en valorisant les coûts externes aux dimensions environnementale et sociale mais sans remettre en cause la logique même de ce marché.

Mais comment appliquer cette logique « polluer coûte cher », à la supposer justifiée et efficace, aux autres aspects du contrat social ? Va-t-on mettre un prix sur les violations des droits sociaux pour avantager les entreprises vertueuses et autoriser celles qui s'acquittent de ce prix à violer nos droits fondamentaux ?

En réalité, même conçue comme un processus contraignant, la finance durable qui « tient compte » de considérations climatiques, environnementales et sociales dans la prise de décisions d'investissement, n'est pas suffisante. Dans un certain nombre de cas, les objectifs du contrat social doivent primer sur toute considération de profit.

Cela semble évident pour certaines activités jugées nuisibles comme le commerce de stupéfiants : on ne se contente de valoriser le coût social et sanitaire qu'il implique pour la société et de faire supporter ce coût par les vendeurs de stupéfiants, les laissant libre de poursuivre leur activité s'ils la jugent toujours rentables après cette internalisation, on l'interdit purement et simplement.

Pourquoi ce qui vaut pour le commerce de stupéfiants ne vaudrait-il pas pour les normes fondamentales en matière de droits humains ou de dégradations intolérables de l'environnement ?

Se poser cette question revient à s'interroger sur le bien-fondé du concept-même de finance responsable ou durable qui se contente d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions d'investissement plutôt que de faire prévaloir ceux-ci sur la recherche de profit.

v. La contrainte

La réalité nous oblige donc à nous interroger tant sur la capacité transformatrice de la finance au travers de la mise en œuvre volontaire d'un processus de finance responsable et/ou durable que sur le bien-fondé du concept lui-même, au moins pour ce qui concerne le respect des normes fondamentales en matière de droits humains ou de dégradations intolérables de l'environnement.

Ceci nous amène à examiner le rôle des autorités qui sont évidemment légitimes à intervenir pour provoquer une hausse des investissements dans des activités à plus long terme et durables ou qui favorisent tout autre objectif conforme à l'intérêt général. Mais comment peuvent ou doivent-elles procéder ?

Faut-il que les interventions de l'État se limitent à corriger les échecs de marché en réintégrant les externalités (réglementation ou taxation sur la pollution, subventions en faveur de la recherche fondamentale, ...) ou en luttant contre les asymétries d'information (obligation de

transparence, ...) ou faut-il lui reconnaître un rôle davantage interventionniste au service de l'intérêt général ?

Que convient-il de faire : laisser son indépendance à la finance en mitigeant seulement le jeu du marché par l'introduction d'un prix « social » incitatif pour l'amener à plus de vertu ou la soumettre purement et simplement à des contraintes visant à faire primer, toujours et en tout lieu, les objectifs du contrat social ?

La directive européenne sur le devoir de vigilance semblait avoir pris cette deuxième direction en imposant aux grandes entreprises opérant dans l'UE de mettre en place un processus structuré pour identifier, prévenir, atténuer et réparer les atteintes aux droits humains et à l'environnement dans l'ensemble de leurs chaînes de valeur.¹³

Le secteur financier en a toutefois été dispensé en dépit du rôle crucial qu'il joue dans la protection des personnes et de la planète, l'Union européenne ayant ainsi perdu une partie importante de ses moyens de pression pour prévenir les dommages dans les chaînes de valeur. Ce traitement de faveur, incompréhensible, ne peut s'expliquer que par l'ascendance que semble avoir le secteur financier sur les décideurs politiques.

Au surplus, cette directive a vu sa portée encore réduite le 13 novembre 2025 : les eurodéputé·e·s ont approuvé la baisse des ambitions de ce texte, en limitant le nombre d'entreprises concernées et en supprimant certaines de leurs obligations.

Ils·elles semblent suivre en cela cette opposition à toute dimension davantage contraignante du contrat social sur l'économie et la finance qui est au cœur de la bataille culturelle menée par la droite nationaliste, populiste et extractiviste incarnée par les trumpistes, traumatisé·e·s par les discussions sur la fiscalité internationale, les réparations climatiques ou la réforme du système financier qui se sont développées depuis la crise de 2008 et les accords de Paris de 2015.¹⁴

A bien y réfléchir, la finance responsable et durable, loin de l'image lisse que l'approche volontariste essaie de lui accoler, pourrait être suspectée d'être en réalité une sorte de cheval de Troie visant à dédouaner le reste de la finance de ses obligations à l'égard de la collectivité.

Si une voie contraignante et davantage interventionniste au service de l'intérêt général est jugée souhaitable, voire la seule manière de poursuivre les objectifs du contrat social, encore faut-il évidemment s'interroger sur l'existence d'un rapport de force politique suffisant que pour pouvoir l'imposer. Au cours des vingt dernières années, l'Europe a connu une montée marquée des partis populistes de droite et nationalistes, passant de marginaux à forces dominantes dans de nombreux pays, qui développent une rhétorique anti-réglementation et pro-extractivisme favorisant la totale liberté des marchés financiers.

¹³ (UE) 2024/1760.

¹⁴ Thomas Piketty, Le véritable ennemi de la droite nationaliste et extractiviste incarnée par les trumpistes est la gauche sociale-démocrate mondiale, Le Monde, 13 décembre 2025.

2. La finance solidaire

i. Les racines

A la différence de la finance responsable qui intègre des critères non-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans les décisions d'investissement et les place donc au même niveau que les critères financiers, la finance solidaire affirme la prééminence de ces aspects non-financiers. Pour le dire autrement, elle soumet la finance aux objectifs du contrat social.

Finance et solidarité plongent leurs racines au plus profond de l'histoire humaine. La réflexion sur la manière de les articuler va successivement être dominée par des choix de nature religieuse, philosophique et politique, par la nécessité de nombreuses personnes d'inventer de nouveaux modes d'organisation pour sortir de la misère ainsi que par la volonté de « changer le monde » avec son épargne.

Elle va ainsi être nourrie au fil des siècles, d'abord par le développement de critiques sur le principe et/ou les limites de la rentabilité du capital, ensuite, avec la révolution industrielle, par la nécessité de créer de nouveaux systèmes de solidarité pour répondre aux besoins des travailleurs, s'assurer contre la maladie, accéder au crédit, se procurer certains biens essentiels (denrées alimentaires, vêtements) ou se réapproprier leur outil de production, et, enfin, aux détours des bouleversements sociaux et culturels des années '60, par la naissance d'une véritable conscience publique au sujet des problèmes sociaux, environnementaux et économiques ainsi que de la responsabilité des entreprises à leur égard.¹⁵

Ces racines historiques ont concouru à fonder ce que nous nommons finance solidaire, c'est-à-dire une finance qui vise à favoriser la cohésion sociale par l'opérationnalisation, grâce à un mécanisme de solidarité, d'activités de l'économie sociale et ce, en transparence totale à l'égard de tous les financeurs. Des activités qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement.

ii. La justification

La justification fondamentale d'un tel paradigme solidaire de la finance est la défense des droits humains compris comme les droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation. Le simple fait de naître sur notre planète nous ouvre ces droits sans restriction : nous avons tous le droit d'exercer nos droits humains sur un pied d'égalité et sans discrimination.

Les droits humains sont donc opposables en toutes circonstances au pouvoir mais aussi à la société dans son ensemble. Il s'agit d'un concept par définition universaliste et égalitaire, incompatible avec les systèmes et les régimes fondés sur la supériorité en dignité d'une caste,

¹⁵ Bernard Bayot, Guillaume Jadin et Jean-François Mabilie, 4ème rapport sur la finance solidaire en Belgique, Financité, 2025.

d'une race, d'un peuple, d'une classe ou d'un quelconque groupe social ou individu par rapport à un autre.

Ces deux qualifications, universaliste et égalitaire, sont indissociables. Bien sûr l'universalité des droits humains évoque immédiatement des crimes contre l'humanité comme l'apartheid, c'est-à-dire un système d'oppression et de domination d'un groupe racial sur un autre, institutionnalisé à travers des lois, des politiques et des pratiques discriminatoires. On pense notamment à l'apartheid sud-africain qui privilégiait les populations blanches au détriment des autres personnes de couleur (noirs, indiens et coloureds).

Mais les droits humains sont également incompatibles avec les systèmes et les régimes fondés sur la supériorité en dignité d'un groupe social par rapport à un autre, y compris si ce groupe se caractérise par sa richesse, s'il s'agit de la caste des nantis. Le capitalisme financier que nous connaissons aujourd'hui a pour effet que les plus riches de nos concitoyens ont entre leurs mains – et dans leur portefeuille – les clefs de l'avenir des générations actuelles et futures. Ce sont eux qui sont en capacité et en responsabilité de décider de la survie, ou pas, de nos sociétés, comme au bon vieux temps du suffrage censitaire, où seuls les citoyen·ne·s dont le total des impôts dépassait un certain un seuil – le cens – pouvaient voter.

Dans son discours d'adieu, le 15 janvier 2025, Joe Biden a lâché le mot : « Aujourd'hui, une oligarchie prend forme en Amérique, avec une richesse, un pouvoir et une influence extrêmes, qui menacent littéralement notre démocratie. » Depuis la victoire de Donald Trump, le concept d'oligarchie a fait un petit : la « brologarchie », « bro » comme brothers (« frères »). Idéal pour qualifier le club de milliardaires qui gravite autour de la Maison Blanche, une fraternité mêlant camaraderie et rivalité, imprégnée de fierté masculine et de culture adolescente.¹⁶

Certains d'entre eux, embrassant une bouillie d'idées politiques contenant des éléments de césarisme, de technocratie et de libertarianisme radical, n'ont aucune sympathie pour la démocratie. Au lieu de cela, ils veulent porter le programme de « destruction créatrice » de la Silicon Valley - qu'on pourrait aussi résumer par la volonté de « tout casser » - au cœur de l'État fédéral américain.¹⁷

A l'inverse, quelque 400 millionnaires et milliardaires¹⁸, essentiellement américain·e·s, se manifestent chaque année en marge du sommet de Davos pour demander la restructuration du système fiscal américain afin que les riches paient une plus grande part de leurs revenus sous forme d'impôts. Dans leur lettre publiée en janvier 2026, ils-elles estiment que l'envolée des inégalités depuis les années 1980 est dangereuse pour la démocratie : « quand même des

¹⁶ Pascal Riché, L'« oligarchie », une élite argentée et dominatrice au pouvoir de Moscou à Washington, Le Monde, 12 février 2025.

¹⁷ David A. Bell, De Musk à Trump : comment l'oligarchie techno-césariste veut renverser la démocratie en Amérique, Le Grand Continent, 20 janvier 2025, <https://legrandcontinent.eu/fr/2025/01/20/de-musk-a-trump-comment-loligarchie-techno-cesariste-veut-renverser-la-democratie-en-amerique/>.

¹⁸ Pour devenir membre de l'organisation « Patriotic Millionaires », il faut détenir un million de dollars en revenu annuel ou plus de cinq millions de dollars d'actifs.

millionnaires comme nous reconnaisent que l'extrême richesse coûte à tous les autres, il ne peut y avoir aucun doute que la société est dangereusement au bord du précipice ». ¹⁹

Pour les défenseur·euse·s de la finance solidaire, construire une société plus durable et solidaire et sauver la démocratie suppose de soustraire son financement de la sphère d'influence des marchés financiers, où se négocient des titres financiers, matières premières et autres actifs à des prix qui reflètent l'offre et la demande, et de le soumettre à des exigences politiques, culturelles, sociales, symboliques, au premier rang desquelles figurent les droits inaliénables de tous les êtres humains.

iii. L'histoire

Parmi ces droits figure bien sûr et prioritairement celui d'être couvert contre les risques auxquels nous sommes exposé·e·s en matière de santé (maladie, accident du travail, invalidité, décès) et de vieillesse.

La finance solidaire, à travers les sociétés d'entraide mutuelle, a été le précurseur du système actuel de sécurité sociale en posant les bases d'une protection collective contre les risques de la vie grâce au paiement d'une cotisation régulière permettant de financer les soins médicaux, les indemnités journalières en cas de maladie et parfois des pensions de vieillesse ou des aides aux familles. Cette protection a été obtenue grâce à la mutualisation des risques (chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins) ainsi qu'une gestion démocratique (« une personne = une voix ») et non lucrative.

Ce mouvement plonge ses racines dans la rudesse de l'histoire sociale du XIX^e siècle. Face à la misère de masse et à l'incurie des gouvernements, les citoyens se sont en effet associés pour créer les premiers organismes de solidarité. Il a ainsi préparé le terrain idéologique et pratique de l'État-providence moderne, dont la sécurité sociale constitue l'un des piliers.

Un deuxième rôle essentiel de la finance solidaire a été, à travers le développement des coopératives, l'amélioration des conditions de vie et de travail des mondes agricole et ouvrier, en leur donnant des moyens économiques collectifs là où ni l'État ni le marché classique ne répondaient à leurs besoins.

Au XIX^e siècle, les paysan·ne·s et les ouvrier·ère·s étaient souvent exclu·e·s du crédit bancaire traditionnel en raison de leurs faibles revenus et de l'absence de garanties qu'ils-elles pouvaient offrir. Les coopératives financières ont permis de leur apporter le crédit nécessaire grâce à la mise en commun de l'épargne, la poursuite de l'intérêt collectif et l'absence de but lucratif individuel.

La finance solidaire a également permis le développement d'autres types de coopératives comme les coopératives agricoles, qui ont notamment facilité les achats groupés (engrais, semences) à moindre coût ainsi que la vente collective des productions à des prix plus justes,

¹⁹ Eric Albert, La curieuse discrétion des milliardaires français qui veulent être taxés, Le Monde, 19 janvier 2026.

ou encore celles du monde ouvrier (coopératives de consommation permettant d'acheter des produits de base à prix abordables et de lutter ainsi contre la spéculation et la mauvaise qualité et coopératives de production offrant une propriété collective de l'outil de travail, une meilleure stabilité de l'emploi et un partage plus équitable des revenus).

Le modèle de la finance solidaire, doublement démocratique puisqu'elle a vocation à s'adresser à tout le monde et qu'elle est gérée par tous les bénéficiaires et orientée vers l'intérêt collectif plutôt que vers l'enrichissement, peut donc être considérée comme étant aux antipodes de l'oligarchie dénoncée par Joe Biden.

Elle a permis de façonner l'État-providence sur l'aspect de la sécurité sociale mais plus largement sur l'ensemble des droits sociaux qui permettent à chacun d'accéder à des ressources essentielles pour vivre décemment, indépendamment de sa situation économique ou professionnelle.

Paradoxalement, l'avènement et l'affirmation de l'État-providence a eu pour effet d'affaiblir la finance solidaire, considérée comme moins nécessaire, et de donner ainsi à certains de ses dirigeants la possibilité de la dévoyer.

iv. Le dévoiement

La révolution conservatrice des années 1980 a en effet non seulement attaqué l'État-providence mais s'est également insinuée suffisamment dans les esprits pour corroder celui de certains dirigeants censés défendre la finance solidaire et le modèle coopératif.

L'exemple belge le plus criant est sans conteste celui d'Arco, le holding coopératif lié au mouvement ouvrier chrétien et composé des sociétés Arcopar, Arcofin et Arcoplus, qui compte quelque 785.000 coopératrices et coopérateurs.

Un petit rappel historique s'impose. La Coopérative Ouvrière de Banque (COB), née en 1935, qui deviendra ensuite la BACOB entre 1997 et 1999, était la banque coopérative du mouvement ouvrier chrétien, une importante caisse d'épargne dans les années 1960. En 1997, elle a absorbé Paribas Belgique, renommée par la suite Banque Artesia. Le processus de restructuration s'est poursuivi en 1999 avec la création d'une entité entièrement intégrée sur le plan des services financiers : Artesia Banking Corporation SA, qui réunissait la banque « retail » BACOB, la compagnie d'assurances Les AP Assurances, la banque d'affaires Artesia ainsi que diverses filiales spécialisées.

Enfin, en juillet 2001, Arcofin, actionnaire de référence de ce groupe, a conclu une fusion entre Artesia Banking Corporation et Dexia. Cette transaction a permis à Arcofin de devenir le principal actionnaire de Dexia, à côté notamment du Holding Communal. La participation du holding coopératif Arco - toutes entités confondues - était de 17,7 % du capital de Dexia au 31 décembre 2007.

Cette dernière s'est engagée dans une expansion rapide par acquisitions avec pour objectif de devenir un acteur bancaire majeur à l'échelle internationale, acquérant notamment, outre

Artesia Banking Corporation, la société américaine Financial Security Assurance (FSA), un des huit premiers rehausseurs de crédit américains, à l'origine de la crise des subprimes.

Le 5 septembre 2006, le conseil d'administration de Dexia a approuvé un plan stratégique avec un (très) ambitieux objectif de croissance de l'activité à périmètre constant comme du résultat net pour la période 2005-2015 qui était fixé à 10 % par an. Dans le plan triennal 2006-2009, un objectif de croissance des dividendes de 10 % par an était fixé avec plus de 15 % de rentabilité sur les capitaux propres chaque année.

La logique de croissance à l'international a encore été poussée avec le choix de se développer sur les marchés de clientèle à fort potentiel, en particulier aux États-Unis et au Japon tandis que l'activité de banque universelle devait se développer au-delà des marchés traditionnels (Belgique, Luxembourg, Slovaquie et depuis 2006 Turquie).

Du modèle de banque coopérative au service de ses client·e·s, on est ainsi passé en quelques années à peine au modèle d'un holding financier détenant une banque à la recherche effrénée de relais de croissance. Lorsqu'elle éclate fin 2007, la première crise financière met Dexia à terre. Sauvé fin 2008 par les États belge, français et luxembourgeois, qui injectent 6 milliards d'euros d'argent public, le groupe ne résiste pas à la crise de la zone euro, fin 2011.

Face aux pertes énormes, la participation dans Dexia ayant perdu la quasi-totalité de sa valeur, les conseils d'administration d'Arcopar, Arcofin et Arcoplus ont décidé une liquidation volontaire. La moins-value accumulée par ces trois sociétés était de 3,49 milliards d'euros en 2011 et a atteint 4 milliards en 2024. Cela constitue des montants énormes au niveau de la finance solidaire belge dans son ensemble puisque les fonds propres des sociétés bénéficiaires de finance solidaire hors Arco représentaient 7,5 milliards d'euros en 2024.²⁰

v. La bataille culturelle

Outre les évidentes défaillances de la gouvernance²¹, l'évolution copernicienne de cette banque coopérative a de quoi étonner. Issue d'un modèle de caisse d'épargne, elle a progressivement adopté les codes d'une banque universelle financiarisée (croissance externe rapide, recours massif aux marchés, recherche de rentabilité actionnariale élevée), abandonnant donc son identité originelle, dont pourtant plusieurs décennies d'histoire avaient montré tant la pertinence que la solidité, au profit d'un modèle encourageant la rentabilité plutôt que la prudence.

La mission de service aux membres qui caractérise le modèle coopératif a été remplacée par une imitation des normes dominantes dans ce que la sociologie néo-institutionnelle appelle un isomorphisme, c'est-à-dire un processus par lequel des organisations, confrontées à un

²⁰ Bernard Bayot, Guillaume Jadin et Jean-François Mabilie, 5ème rapport sur la finance solidaire en Belgique, Financité, 2026.

²¹ La Cour des comptes française évoque des « dysfonctionnements internes de la gouvernance, et principalement l'inertie des instances de gouvernance face à un modèle de croissance dont l'absence de maîtrise n'était pas perçue » ; Dexia : un sinistre coûteux, des risques persistants, Rapport public thématique, 15 juillet 2013.

même environnement, tendent à se ressembler, non parce que c'est plus efficace économiquement, mais parce que cela est socialement légitime.

Pour le dire autrement, l'hégémonie culturelle du modèle financier devenu dominant s'est développée au sein-même d'un acteur majeur de la finance solidaire, supposé répondre à des normes différentes. Une des raisons en est probablement la professionnalisation des élites dirigeantes issues du même univers que ceux de la finance de marché mais, sans doute aussi et plus largement, le fait que le modèle financier dominant des années 1980-2000 n'a pas seulement structuré les banques mais irrigué l'ensemble de la société, y compris les secteurs de celle-ci réputés les moins perméables à une logique néo-libérale.

Dans une moindre mesure, la même remarque peut être formulée à propos de la banque NewB qui a été constituée en 2020 grâce à un mouvement citoyen fort de près de 120.000 membres mais qui a dû renoncer à sa licence bancaire en 2023 suite à l'absence d'investisseurs institutionnels disposés à apporter du capital pour son développement, en complément au capital existant qui avait été apporté à plus de 70 % par des particuliers.

Les syndicats, mutuelles et partis progressistes n'ont pas jugé nécessaire de disposer d'une banque solidaire pour contrebalancer la logique financière dominante ou, à tout le moins, n'a pas considéré le sujet suffisamment important ou prioritaire que pour s'y engager de manière déterminante.

Pour autant, cette hégémonie culturelle de la finance de marché ne semble ni inéluctable, ni totale. Le succès populaire de NewB constitue un indice de l'attachement d'une partie de la population à la finance solidaire, qui est confirmé par l'évolution de son encours au cours de la dernière décennie. À la fin de 2024, les ménages lui avaient consacré 0,91 % de la valeur totale de leurs actifs financiers bruts, incluant leur épargne, leurs investissements et leurs droits acquis. Cela représente une progression relative de 11 % en dix ans.²²

vi. La régulation

Cette timide évolution positive ne peut toutefois effacer les deux grandes défaites de la finance solidaire au cours des 25 dernières années, que sont donc la déroute d'Arco sur les cendres de la COB et l'homicide par abstention de la banque NewB. De quoi nous interroger, au même titre que pour la finance responsable et/ou durable, sur la capacité transformatrice de la finance solidaire au travers de sa mise en œuvre volontaire ainsi que sur le rôle des autorités pour la promouvoir.

L'intervention la plus marquante des pouvoirs publics consiste évidemment en l'instauration du système actuel de sécurité sociale, initié d'abord sur base volontaire par la finance solidaire, encouragée ensuite par l'État qui en est devenu progressivement cofinanceur partiel, avant que celui-ci ne le rende universel et obligatoire le 28 décembre 1944.

²² Bernard Bayot, Guillaume Jadin et Jean-François Mabilie, 5ème rapport sur la finance solidaire en Belgique, op. cit.

Au titre de mesures publiques de soutien à la finance solidaire, citons également, à un niveau beaucoup plus modeste, l'ordonnance du 17 mars 2023 de la Région de Bruxelles-Capitale mobilisant l'épargne citoyenne au bénéfice de la relance et de la transition économique, qui vise notamment à la mise en place d'un dispositif d'encouragement à l'épargne citoyenne auprès de coopératives de crédit. Il s'agit d'encourager les particuliers à acquérir des parts dans les coopératives de crédit à finalité sociale, via l'octroi d'un crédit d'impôt qui est fixé à 3,5 % de l'apport pendant les 5 premières années suivant l'acquisition de la part.

Le code de l'impôt sur le revenu prévoyait quant à lui une réduction d'impôt sur les versements réalisés en cas de souscription d'actions nominatives émises par les fonds de développement du microfinancement dans les pays en développement. Cette réduction d'impôt était égale à 5 % des paiements réellement faits, avec un maximum de 390 euros.²³ Le 12 décembre 2025, le Parlement a toutefois approuvé un projet de loi supprimant définitivement cette réduction d'impôt.

Si l'on ne peut évidemment que se féliciter de la mise en œuvre de la sécurité sociale obligatoire, il est permis de se demander si elle n'a pas induit une perte d'adhésion et donc de vigueur du mouvement mutualiste. Une perte également de la compréhension de l'intérêt que représente ce modèle fondé sur l'entraide plutôt que celui qui repose sur les marchés.

Ce qui revient à dire que, paradoxalement, l'État-providence qui nous a offert cette sécurité sociale obligatoire aurait en quelque sorte endormi notre perception du bon sens, nous laissant davantage perméables aux sirènes de la financiarisation. Pour preuve, l'attrait grandissant que semblent avoir les formules de retraite par capitalisation ou d'assurance privée pour les soins de santé, fondé non sur une plus grande efficacité économique, à tout le moins pour le plus grand nombre, mais sur une perception actuelle de ce qui paraît socialement légitime ainsi que sur une lente érosion des prestations offertes.²⁴

La suppression de l'avantage fiscal pour les souscriptions d'actions nominatives émises par les fonds de développement du microfinancement dans les pays en développement ainsi que les attaques récentes menés par certains partis politiques contre les mutuelles semblent indiquer que l'intervention publique en faveur de la finance solidaire est loin d'être immuable et garantie.

S'il ne fait pas de doute qu'il convient de défendre celle-ci face à l'idéologie néolibérale fondée sur la libéralisation des marchés financiers, encore faut-il, comme pour le devoir de vigilance, s'interroger sur le rapport de force politique actuel pour pouvoir l'imposer.

Par ailleurs, celui-ci s'appuie, comme nous l'avons vu sur l'hégémonie culturelle que cette idéologie est parvenue à créer, y compris dans des segments de la société réputés moins perméables à celle-ci.

²³ Article 145/32.

²⁴C'est le cas notamment du régime de retraite dont l'accès est réduit par certaines politiques publiques qui ont insuffisamment anticipé l'évolution démographique pourtant connue depuis plusieurs décennies.

Ces deux éléments justifient probablement de doubler la défense des acquis d'une bataille culturelle en faveur de la finance solidaire, pour en partager la nécessité auprès du plus grand nombre, ce qui suppose de répondre aux besoins qui s'expriment ici et maintenant, de manière concrète et conquérante.

Car la solidarité peut bien entendu s'énoncer mais elle doit surtout s'ancrer dans la réalité pour être audible. Elle a besoin d'initiatives sociales et économiques qui la mette concrètement en œuvre. A cet égard, il convient sans doute de considérer que l'économie sociale et la finance solidaire ne sont pas des réalités secondaires et périphériques de notre histoire politique et sociale mais ont au contraire participé à la fondation-même de notre modèle d'État-providence, aussi imparfait soit-il. La sécurité sociale mais aussi les services offerts par le mouvement coopératif à ses membres en sont de bons exemples.

Répondre aux besoins concrets suppose aussi d'innover et de conquérir de nouveaux territoires de solidarité. Il s'agit, par exemple, de penser et construire une protection sociale qui permette de faire face à la matérialisation des risques sociaux engendrés par des crises environnementales qui s'accroissent brutalement.²⁵

²⁵ Voir à ce sujet Vielle P., Fransolet A., Laurent É., Armeni C., Henet S., Bauler T., Lamine A., et Dorssemont F., Construire une protection sociale-écologique pour la Belgique. Rapport pour le Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale, Bruxelles, janvier 2025 ; Bernard Bayot, Sécurité sociale pour un logement énergétiquement performant, Financité, mai 2024.

III. Avenir

La question qui se pose donc est celle de savoir quel levier financier préférentiel il convient d'utiliser pour répondre aux enjeux du moment et contribuer à une société plus juste et plus humaine.

La finance durable ou la finance solidaire ou les deux ?

Et quelle stratégie développer pour que cette dernière se développe et atteigne un niveau systémique ?

1. La promotion d'une vision « évidente »

L'analyse qui précède donne à penser que toute avancée en faveur d'une finance responsable et solidaire, quelles qu'en soient les modalités, nécessite préalablement de changer les idées, les valeurs et les représentations afin de construire un nouveau consensus qui favorise une autre vision du monde.

C'est évidemment le cas dès lors qu'il s'agit de défendre un interventionnisme public qui crée les conditions nécessaires pour le développement d'une finance responsable et solidaire mais aussi quand il faut défendre auprès du plus grand nombre, y compris des personnes censées peu favorables à une approche néo-libérale, la nécessité d'organiser différemment nos relations financières.

Si l'on suit Gramsci, ce changement de mentalités passe par l'éducation et la persuasion culturelle. Il insiste d'abord sur l'importance d'unir différents groupes sociaux autour d'un projet politique commun pour construire un bloc social capable de soutenir une nouvelle hégémonie.

Cette union peut probablement se construire autour de la nécessité que la finance soit régie par des exigences politiques, culturelles, sociales, symboliques, au premier rang desquelles figurent les droits inaliénables de tous les êtres humains. C'est-à-dire sur la vision solidaire plutôt que responsable de la finance, telles que nous les avons examinées ci-dessus : les impacts sociaux et environnementaux ne doivent pas simplement être considérés par la finance, ils doivent primer les intérêts strictement financiers.

Pour le dire autrement, créer une alliance fondée sur l'idée que les droits inaliénables de tous les êtres humains, comme le droit au travail, dans des conditions justes et favorables, le droit à une protection sociale, ainsi qu'à des conditions de vie permettant à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre ou encore le droit de toute personne à l'éducation, de participer à la vie culturelle ou de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications, priment sur les « exigences » des marchés financiers, c'est-à-dire sur celles de la caste qui détient les actifs financiers.

Une telle idée est susceptible de rassembler des groupes sociaux potentiellement hétéroclites comme, par exemple, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Les défenseur·euse·s des droits humains qui promeuvent les principes d'égalité, de liberté et de solidarité, ainsi que les droits fondamentaux de toutes les personnes, et qui ne peuvent rester sourds aux violations de ceux-ci au nom de l'intérêt financier d'un individu ou d'un groupe,
- Les victimes et témoins des violences économiques conjugales qui visent à exercer une forme de contrôle coercitif sur un partenaire intime, à le soumettre et à l'isoler économiquement et qui illustrent les abus de pouvoir que permet la finance si elle n'est pas encadrée,
- Les défenseur·euse·s de préceptes moraux de nature religieuse ou laïques sur l'usage de l'argent, qui ne peuvent se satisfaire d'un système financier qui ignore leurs convictions,
- Les partisan·e·s du développement durable ou de la décroissance qui ne peuvent que constater que le fonctionnement et la logique des marchés financiers ne permettent pas d'atteindre les objectifs qu'ils poursuivent,
- Les syndicats dont les membres ne profitent pas ou insuffisamment de la création de valeur résultant de leur travail en raison d'une trop importante ponction de celle-ci par les détenteurs de son capital financier,
- Celles et ceux qui veulent défendre le modèle de protection sociale dont ils-elles sont bénéficiaires là où les mécanismes du marché sont incapables de répondre à leurs besoins et qui ont à cœur de défendre ce principe de solidarité financière,
- Les personnes qui éprouvent des difficultés pour accéder à et/ou utiliser des services et produits financiers qui soient adaptés à leurs besoins et leur permettent de mener une vie sociale normale, comme disposer d'un compte bancaire, d'une agence bancaire pour réaliser ses opérations ou d'un distributeur pour retirer son épargne,
- Les défenseur·euse·s d'une finance de proximité, qui nourrit l'émancipation et l'action du citoyen dans la société et permet de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteur·rice·s et consommateur·rice·s et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local,
- Le monde des petites et moyennes entreprises qui se sentent pénalisées par les logiques financières de marché tournées vers les profits courts, la pression sur les bilans bancaires, risques et conditions strictes et rendant l'accès aux financements plus difficile et coûteux,
- Plus largement, celles et ceux qui veulent résister à une oligarchie dotée d'une richesse, d'un pouvoir et d'une influence extrêmes et menaçant notre démocratie.

Il s'agit ensuite d'éduquer à et de diffuser cette vision alternative – la finance doit se soumettre à l'intérêt général et pas le contraire - au travers des institutions culturelles (écoles, médias,

associations) qui transmettent cette vision. L'objectif est bien entendu que la nouvelle vision devienne « normale » et « évidente » pour le plus grand nombre.

2. La promotion des initiatives sociales et économiques

Mais les idées seules ne suffisent pas : une idée purement théorique, même brillante, reste abstraite si elle n'est pas vécue, expérimentée et rendue utile dans la vie quotidienne. Les idées doivent donc être enracinées dans la pratique sociale, économique et politique car l'action concrète renforce la crédibilité et l'adhésion à la vision alternative.

Il faut par conséquent combiner pratique et théorie. C'est-à-dire partir des problèmes réels vécus par les gens, développer des alternatives sociales et économiques qui démontrent concrètement en quoi la finance solidaire est enviable et avantageuse dans leur vie quotidienne et traduire leurs expériences en vision du monde cohérente.

Une idée gagne en force quand elle est incarnée dans des comportements, des institutions, des luttes. Le développement et la diffusion des pratiques et victoires de la finance solidaire sont donc essentielles pour visibiliser et traduire concrètement cette évidence que la finance doit se soumettre à l'intérêt général.

Pour le dire de manière plus abrupte, la bataille culturelle pour une finance solidaire ne pourra être gagnée, en ce compris par une plus grande influence sur les choix politiques qui fixent les règles du jeu de la finance, qu'à la condition que soit également gagnée la bataille des marchés, c'est-à-dire que sa pratique soit suffisamment répandue dans la réalité économique.

Rappelons-nous que ce sont les mécanismes concrets d'entraide mutuelle mis en place par la finance solidaire qui ont précédé et rendu possible la sécurité sociale parce qu'ils ont répondu avant l'État aux besoins de protection contre les risques de la vie, tout en servant de laboratoire social, politique et institutionnel.

On ne peut aujourd'hui que constater que les financements publics se tarissent dans de nombreux secteurs comme l'action sociale, la culture ou l'environnement pour n'en citer que quelques-uns. En outre, les gouvernements appliquent toujours davantage une gestion d'entreprises (sans intégrer les externalités et responsabilités environnementales et sociales) à des réalités sociales bien plus complexes. Ils privent ainsi la population de services essentiels.

Il n'appartient certes pas aux services sociaux ou aux entreprises de se substituer aux pouvoirs publics mais, dans le même temps, les choix de ceux-ci, de plus en plus biberonnés aux pensées et méthodes néolibérales voire radicales, ne peuvent qu'inciter ces acteurs à repenser leurs sources et mécanismes de financement ainsi que leurs modèles économiques, en parallèle des mobilisations pour refonder un État social.

Pour y parvenir, il leur faut construire dans le domaine économique et social un système fondé sur une vision partagée des différents acteurs, dans un esprit d'intérêt général, au service de toutes les parties prenantes. Ce système de coopération, antagoniste à l'esprit de concurrence entendu sous sa forme libérale, conduit à réviser les modes de fonctionnement ainsi que les

relations économiques pour les subordonner à la réalisation de finalités plus sociales et plus solidaires.

Il est consubstantiel à une finance solidaire qui fait primer les impacts sociaux et environnementaux sur les intérêts strictement financiers, en ce sens que la coopération économique et sociale ne peut exister sans une finance solidaire et que celle-ci n'a de sens que si elle se met au service du modèle de coopération.

Les activités qui sont essentielles pour la vie en société et dont il convient dès lors de soustraire le financement de la sphère d'influence des marchés financiers ne manquent évidemment pas. Elles permettent de répondre à des besoins réels de personnes ou de groupes pour sortir de la précarité, de favoriser l'émergence et le développement d'activités nouvelles rencontrant des difficultés d'adhésion auprès des banques classiques ou encore de faire la preuve que l'économie peut être utilisée de façon plus humaine et plus au service des personnes.

Le développement de ces activités au travers de la finance solidaire doit permettre d'enraciner celle-ci dans la pratique sociale, économique et politique et de montrer en quoi elle est enviable et avantageuse dans la vie quotidienne de chacune et chacun d'entre nous. Ces expériences doivent permettre de traduire la finance solidaire en vision du monde cohérente et faire évoluer nos idées, valeurs et représentations pour construire un consensus en faveur d'une autre vision du monde.

3. La promotion d'un interventionnisme public

L'éducation et la persuasion culturelle en faveur de la finance solidaire en même temps que son incarnation toujours plus importante dans la réalité économique et sociale sont les prémisses indispensables à toute mobilisation pour refonder un État social.

Mais, en réalité, la mobilisation culturelle, économique et sociale en faveur de la finance solidaire ne peut être que concomitante avec une mobilisation politique pour une plus grande intervention publique dans le secteur financier. Car la nécessité de diriger le financement de la société pour répondre aux exigences du contrat social plutôt qu'aux errements du marché dit assez que les dépôts, les épargnes et des possibilités minimales de crédit doivent être considérés comme des biens publics vitaux pour la société marchande.²⁶

En économie, un bien public est un bien non rival ou non excluible. La consommation de ce bien par un agent n'affecte donc pas la quantité disponible pour les autres agents (non-rivalité). Il est par ailleurs impossible d'exclure un agent de l'utilisation de ce bien, même s'il n'a pas participé à son financement.²⁷

²⁶ Frédéric Lordon, Pour un système socialisé du crédit, Le Monde diplomatique, 5 janvier 2009.

²⁷ Vincent Ostrom et Elinor Ostrom, « Public Goods and Public choices », dans *Alternatives for Delivering Public Services: Toward Improved Performance*, Boulder, co: Westview Press, 1977, 7–49 p. ; voir aussi Valéry Paternotte, Vers une définition commune des biens communs, Financité, octobre 2022.

Joseph E. Stiglitz, lauréat du prix Nobel d'économie en 2001, évoque la stabilité financière mondiale telle un bien public au même titre que l'aide humanitaire ou la stabilité politique.²⁸ Selon lui, il y a bien longtemps déjà que l'on a reconnu à la stabilité économique mondiale la caractéristique d'externalité internationale : un ralentissement économique dans un pays peut avoir des effets sur l'économie des pays voisins. A l'inverse, de nombreux pays profiteront d'une économie mondiale dynamique.²⁹

C'est cette caractéristique de bien public qui justifie qu'on ne remette pas la garde du financement de la société à des intérêts privés guidés par le seul appât du gain. Mais, si le financement de la société est soustrait de la sphère d'influence des marchés financiers, à qui le confier et selon quelles modalités ?

Une option envisageable est celle de la nationalisation bancaire à grande échelle, ce qui revient à dire que l'État détiendrait le contrôle direct de tous les moyens de crédit. Si cette propriété a pour avantage théorique la possibilité d'un contrôle démocratique souverain, elle a aussi pour inconvénient majeur de remettre la totalité de la création monétaire à un agent – l'État – dont nul ne peut faire l'hypothèse qu'il l'utilisera pour le meilleur seulement. Deux motifs au moins justifient de ne pas verser dans cette nationalisation bancaire.

Le premier est politique. « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir », disait Montesquieu dans *L'Esprit des lois*. Confier un pouvoir hégémonique de tous les moyens de crédit à l'État sans que des contre-pouvoirs puissent jouer le rôle de contre-feux paraît très dangereux pour nos démocraties. Les attaques récentes des leaders illibéraux contre l'état de droit montrent assez la fragilité de celui-ci et, par voie de conséquence, la nécessité de renforcer les dispositions structurelles qui permettent d'éviter autant que faire se peut que ces leaders ne s'accaparent un pouvoir sans limite et, en quelque sorte, « privatisent » la démocratie à leur profit.

La deuxième raison est économique. Si l'on peut considérer que les dirigeants élus ont la légitimité démocratique pour décider des politiques de financement à réaliser, il n'en n'est pas forcément de même de la mise en œuvre de ces politiques. Prenons l'exemple d'une pandémie ou de toute autre enjeu sanitaire de première importance, l'État décide de financer massivement la recherche médicale et pharmaceutique, c'est incontestablement légitime. Une fois cette politique décidée, il faut encore choisir les opérateurs qui vont bénéficier de ces financements et qui sont censés réaliser l'objectif sanitaire assigné.

Ils ne peuvent évidemment être sélectionnés par copinage ou en vertu d'une affiliation quelconque. En outre, si une politique de crédit public éclairée et justifiée par le financement de besoins sociaux peut se concevoir, que la sélectivité politique devienne l'unique critère et prenne le pas sur la sélectivité économique présente un risque : celui, microéconomique, de

²⁸ Joseph E. Stiglitz 2006 « Un Autre Monde: Contre le fanatisme des marchés », 2006 Fayard, Paris.

²⁹ Joseph Stiglitz, « Global Public Goods and Global Finance: Does Global Governance Ensure that the Global Public Interest is Served? » in *Advancing Public Goods*, Jean-Philippe Touffut, ed., Edward Elgar Publishing, 2006.

l'émission de crédits qui ne seront pas remboursés, et celui, macroéconomique, de la surémission inflationniste.

i. La concession de service public responsable

La seule voie semble donc celle du compromis institutionnalisé entre un modèle fractionné pur qui remettrait intégralement la création monétaire à des banques privées et un système centralisé pur qui ne connaîtrait qu'un seul émetteur public de monnaie, à savoir une monobanque tout à la fois banque centrale et banque commerciale agissant au travers du réseau de ses succursales.

Ce compromis qui reconnaît le principe même de la délégation-concession de l'émission monétaire à des opérateurs privés et, plus encore, maintient l'autonomie opérationnelle de ces concessionnaires ne peut toutefois se concevoir que si l'on place explicitement la concession sous un principe de service public compte tenu du fait que les dépôts et les épargnes sont des biens publics vitaux pour la société.³⁰

Cette nature de bien public justifie l'élaboration d'un cahier des charges à respecter par les concessionnaires qui peut varier selon l'objet du financement.

A minima, les concessionnaires devraient être tenus à un devoir de vigilance consistant à identifier, prévenir et réduire les risques d'atteintes aux droits humains, à l'environnement et à la bonne gouvernance dans toutes ses activités financières, y compris le financement, l'investissement et les relations avec ses clients, partenaires ou filiales, et à rendre compte publiquement des mesures prises. En cas de non-respect de celui-ci, ils seraient passibles de sanctions civiles et pénales, outre bien sûr celle du retrait de la concession.

Ils devraient également être tenus de respecter des processus structurés en matière de gouvernance, de gestion des risques, de protection de la clientèle et de transparence prudentielle. De telles exigences existent déjà aujourd'hui mais sans doute méritent-elles d'être renforcées pour mieux servir les impératifs du contrat social.

A ce cahier des charges minimal, s'ajouteraient des exigences complémentaires pour les concessionnaires de finance solidaire.

ii. La concession de service public solidaire

Si la concession « généraliste » vise à ne pas causer de préjudice, elle devrait être doublée d'une concession de service public solidaire dont les bénéficiaires seraient soumis à des exigences supplémentaires, à savoir :

1. Les concessionnaires de finance solidaire, qui ne sont donc ni des entités actionnariales privées, ni des entités publiques sous le contrôle direct de l'État, doivent être des organisations à profitabilité limitée qui offrent du crédit sans spéculation et moyennant une rémunération limitée,

³⁰ Frédéric Lordon, op. cit. ; voir aussi Michel Aglietta et André Orléan, La violence de la monnaie, PUF, 1982.

2. En termes de destination de l'épargne collectée, les concessionnaires doivent fournir l'argent nécessaire aux projets et aux entreprises qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement conformément à un cahier des charges de service public.

Pourquoi limiter leur rentabilité ? Car, pour mettre un terme à une gouvernance basée exclusivement sur l'optimisation financière, il ne suffit pas d'assigner aux concessionnaires du financement solidaire des contraintes de destination de l'épargne collectée. Dans tous les secteurs, y compris ceux qui présentent une plus-value sociale certaine, une sélection des bénéficiaires des crédits est établie sur base de l'appétit pour le risque du financeur. Celui-ci se compose du niveau de risque et des types de risques qu'il est prêt à courir dans la poursuite de ses objectifs.

Certain-e-s peuvent avoir un appétit plus conservateur, préférant accorder des financements à faible risque avec des rendements stables. D'autres peuvent avoir un appétit pour le risque plus agressif, recherchant des rendements plus élevés, voire court-termistes correspondants à l'intérêt de leurs actionnaires. Mais bien sûr l'atteinte de cibles de résultat à court terme ne signifie pas que l'entreprise créera de la valeur à moyen et à long terme.³¹

Il faut donc veiller à ce que l'appétit pour le risque du financeur soit calibré de la meilleure manière possible pour rencontrer l'objectif de financement. Si la sélectivité économique des bénéficiaires s'impose, elle doit se baser sur une analyse de leur solvabilité et en aucun cas sur un appétit inconsidéré de rendement du financeur, qui va l'entraîner tantôt à une trop grande sélectivité des bénéficiaires, tantôt à une prise élevée de risques pour des projets censés comporter de plus grands espoirs de rendement.

C'est donc en amont qu'il faut intervenir, sur les exigences de rentabilité du financeur. Pour éviter l'écueil de l'unique émetteur public de monnaie évoqué plus haut, celui-ci ne peut être une entité publique qui est sous le contrôle direct de l'État et ne bénéficie donc pas de l'autonomie nécessaire dans sa mission. Il ne peut davantage être question d'entités actionnariales privées tels que nous les connaissons aujourd'hui et dont la seule boussole est le retour sur investissement de leurs actionnaires. Il faut au contraire limiter la rentabilité des financeurs de finance solidaire en manière telle qu'ils offrent des financements sans spéculation et moyennant une rémunération limitée.

La nécessité de cette contrainte de gouvernance pour diriger le financement solidaire de la société en répondant aux exigences du contrat social plutôt qu'aux errements du marché a été consacrée dans la législation italienne. En décembre 2016, le Parlement italien a en effet approuvé à l'unanimité une loi reconnaissant les banques éthiques et durables. Cette loi introduit un article 111 bis dans la loi consolidée sur les banques (Testo Unico Bancario).

³¹ Moussu, C. (2019) . Marchés financiers et court-termisme. Annales des Mines- Réalités industrielles, Novembre 2019(4), 7-12. <https://doi.org/10.3917/rindu1.194.0007>.

Le premier point de cet article définit les principes auxquels doivent se conformer les activités des banques éthiques et durables, à savoir :

- Évaluer les prêts à des personnes morales (entreprises) selon les normes de notation éthique reconnues internationalement, avec une attention particulière à l'impact social et environnemental ;
- Donner une information publique, au moins annuellement et via le web, sur les prêts alloués, sous réserve du respect des règles de protection des données personnelles ;
- Consacrer au moins 20 % de son portefeuille crédit aux associations sans but lucratif ou aux entreprises sociales dotées de la personnalité juridique ;
- Ne pas distribuer de bénéfices et les réinvestir dans ses activités ;
- Adopter un système de gouvernance et un modèle d'organisation démocratique et participative forte, caractérisée par une large base d'actionnaires ;
- Adopter des politiques de rémunération afin que la tension salariale entre la rémunération la plus élevée et la rémunération moyenne de la banque ne dépasse pas 5.

Les banques qui répondent à ces conditions bénéficient d'un traitement fiscal favorable.

D'autres modalités de soutien public à ces acteurs qui financent des activités au service de l'intérêt général peuvent bien entendu être envisagées.

IV. Conclusions

L'évolution du monde appelle une réaction radicale car la lutte contre la barbarie exige de remonter à ses racines profondes, d'ordre économique et social.

Bertolt Brecht désignait en 1935 la propriété individuelle comme « point d'ancrage qui a permis à une petite minorité d'hommes d'assurer son impitoyable domination ». En 1944, Karl Polanyi montrait quant à lui comment le capitalisme généralisé s'oppose à la démocratie, car il poursuit ses objectifs propres avant ceux du contrat social. Les choses sont-elles différentes aujourd'hui ?

Joe Biden déclarait l'année dernière qu'« une oligarchie prend forme en Amérique, avec une richesse, un pouvoir et une influence extrêmes, qui menacent littéralement notre démocratie. ». En ce début d'année 2026, les millionnaires et milliardaires de « Patriotic Millionaires » demandent à être taxés plus lourdement : « quand même des millionnaires comme nous reconnaissent que l'extrême richesse coûte à tous les autres, il ne peut y avoir aucun doute que la société est dangereusement au bord du précipice ».

Les mots font frémir, « au bord du précipice ». Mais comment en est-on arrivé là ?

La révolution conservatrice des années 1980 a provoqué une vague de déréglementation des marchés, de privatisation et de retrait de l'État-providence, définissant un cadre institutionnel, politique et idéologique au sein duquel le capitalisme a joui de plus de liberté de manœuvre. Les services publics se sont effrités tandis que la richesse créée a été de moins en moins bien partagée, creusant les inégalités.

Ce cadre institutionnel, politique et idéologique correspond assez bien à la notion « d'hégémonie culturelle » développée par Antonio Gramsci, qui désigne la manière dont une classe dominante fait accepter son pouvoir en façonnant les idées, les valeurs et le « bon sens » de la société. Une réussite du néolibéralisme qui a fait le lit de la droite nationaliste et extractiviste ainsi que du populisme d'extrême droite.

« L'indignation existe, l'adversaire est désigné. Mais comment le vaincre ? » questionnait Bertolt Brecht.

Notre réaction doit donc être radicale, en ce sens qu'elle doit remonter à la racine du problème.

D'abord énoncer celui-ci : le contrat social fondé sur la démocratie, l'état de droit et la primauté des droits humains est mis en péril par la liberté de plus en plus grande dont dispose la caste des (très) nantis pour développer une finance qui réponde à leurs intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

Ensuite proposer un autre cadre institutionnel, politique et idéologique : nous devons construire une nouvelle vision considérée comme « normale » et « évidente » par le plus grand nombre, à savoir que la finance doit se soumettre à l'intérêt général et non le contraire.

Cette nouvelle vision ne peut se construire que patiemment, en suivant simultanément trois directions, culturelle, économique et politique.

Il nous appartient d'abord, par l'éducation et la persuasion culturelle, d'unir différents groupes sociaux autour de cette vision afin de construire un bloc social capable de soutenir une nouvelle hégémonie. Cela suppose de partager celle-ci avec des groupes inquiets des évolutions sociétales récentes, sans négliger ceux qui ont une affiliation qualifiée de progressiste mais sans pour autant remettre en cause le rôle qu'occupe actuellement la finance de marché.

Pour montrer en quoi cette vision est enviable et avantageuse dans la vie quotidienne de chacune et chacun d'entre nous, il faut en outre l'enraciner dans la pratique sociale et économique en permettant, grâce à la finance solidaire, le développement d'activités essentielles pour la vie en société. Cela suppose d'élaborer une stratégie ambitieuse de développement de la finance solidaire dans tous les secteurs concernés avec l'ambition que celle-ci réponde aux besoins qui s'expriment ici et maintenant.

Cette mobilisation culturelle, économique et sociale en faveur de la finance solidaire doit enfin être concomitante à une mobilisation politique pour une plus grande intervention publique dans le secteur financier, visant à ce que, non seulement celui-ci ne cause plus de préjudice, mais qu'au surplus soit organisée une concession de service public solidaire pour s'assurer du financement adéquat des projets et entreprises qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement.



A propos de Financité

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 5 thématiques traitées par Financité, à savoir :

Environnement : Nous pensons que la finance doit urgemment accompagner la transition écologique. La charge des investissements supplémentaires nécessaires ne pas porter atteinte à la satisfaction des besoins essentiels de la population et, en particulier, des classes populaires. Depuis 2005, nous analysons la qualité des produits d'investissement socialement responsable au travers de listes noires d'investissement et plaidons pour la mise en place d'une norme légale minimale stricte pour qualifier un fonds d'investissement de durable.

Inclusion : L'inclusion financière fait référence à un processus par lequel une personne peut accéder à et/ou utiliser des services et produits financiers proposés par des prestataires classiques, adaptés à ses besoins et lui permettant de mener une vie sociale normale. Financité a développé une activité importante en matière d'inclusion financière depuis le début des années 2000 : études sur l'élaboration d'un service bancaire universel, études sur l'inclusion financière, analyses, animations, plaidoyer... Elle a créé et participé au European Financial Inclusion Network (EFIN) et à divers programmes de micro-épargne et de prévention du surendettement.

Responsabilité : La finance peut être qualifiée de responsable si elle porte la même attention aux conséquences sociales, environnementales et économiques de son activité ou, pour le dire autrement, si elle ne porte pas atteinte à l'intérêt général. Pour s'assurer que la finance serve l'intérêt général, Financité s'intéresse notamment à la stabilité du secteur et aux deux grands facteurs de production, le capital et le travail. Nous y consacrons des analyses, animations, plaidoyer... mais nous approchons aussi cette dimension au travers de partenariats comme la Coalition Corona ou le Réseau pour la Justice fiscale.

Solidarité : La finance solidaire est une finance responsable plus engagée puisqu'elle consiste à fournir, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, l'argent nécessaire à la réalisation d'opérations économiques qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement, en vue de favoriser le bien commun, la cohésion sociale et la gouvernance démocratique. Pour promouvoir cette finance solidaire, Financité est notamment à l'origine du label Finance solidaire et de la coopérative de financement de l'économie sociale F'in Common.

Proximité : Une finance de proximité favorise la création de réseaux d'échanges locaux, resserre les liens entre producteur-riche-s et consommateur-riche-s et soutient financièrement les initiatives au niveau local. Notre objectif est de favoriser les filières de circuit courts et d'économie circulaire ainsi qu'une consommation responsable, notamment à travers la mise en place de systèmes d'échanges comme les monnaies locales et citoyennes.

Depuis 1987, des associations, des citoyen-ne-s et des acteurs sociaux se rassemblent au sein de Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

L'ASBL Financité est reconnue par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.